

GROUPE RENAULT

119 rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE
Tel : 01.76.84.14.33 / 01.76.84.14.34
www.cgt-renault.com - email : cgtrenault@gmail.com



TOUT AUGMENTE ! SAUF NOS SALAIRES !

L'année 2022 a été particulièrement difficile pour les salariés de Renault qui ont été confrontés à une forte érosion de leur pouvoir d'achat. L'argent perd sa valeur bien plus vite que Renault n'augmente ses salariés. Si la direction ne daigne pas augmenter raisonnablement les salaires, elle s'engage dans la voie de la dévalorisation du travail en France.

Lors des dernières négociations annuelles obligatoires, les APR n'ont eu droit qu'à une augmentation générale des salaires de 0,9%, ce qui n'a pas été suffisant pour compenser l'augmentation des prix. En outre, le bénéfice ponctuel de la prime de pouvoir d'achat de septembre a rapidement été oublié sachant que la fin des boucliers tarifaires en 2023 risque de faire plonger les salariés dans une situation toujours plus complexe, s'il n'y a pas de réelles AGS.

L'inflation est un phénomène économique qui se caractérise par une augmentation générale et durable des prix des biens et services. Selon les prévisions, l'inflation devrait être de 6,5% à 6,8% en 2022. Cependant, il convient de noter que cette mesure de l'inflation prend en compte l'ensemble des biens et services consommés par les ménages, et il existe donc des disparités en fonction des différents types de biens considérés, tels que les biens d'usage courant (alimentation, journaux, essence, etc..) ou les biens durables (habillement, ordinateurs, machines à laver, etc...).

C'est bien là qu'il existe un problème, les produits de première nécessité subissent de très fortes augmentations, en novembre 2022 l'indice s'élevait à 12,2%, pour une prévision à plus de 15% en fin d'année. Par exemple la farine ou les pâtes subissent une augmentation de plus de 20% quand le poisson et les volailles tournent autour des 16%. De plus, l'énergie doit augmenter de 15% au 1er janvier. **Il est temps que l'entreprise en tienne compte. Il s'agirait de faire en sorte que les salariés puissent**

travailler dans de bonnes conditions sans avoir à souffrir du froid. Il faudrait également songer à participer aux dépenses énergétiques des salariés qui sont contraints de télétravailler pour éviter de chauffer les différents sites.

Si l'inflation est au cœur des inquiétudes, il ne faut pas oublier non plus les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes. Aujourd'hui, il peut y avoir jusqu'à 20% de différence entre une femme et un homme chez les APR et environ 12% pour les cadres.

Pour autant, le 7 novembre 2022, lors la venue de M. De Meo au Comité Central Social et Économique, il déclarait : *"Nous avons redressé l'entreprise avec 2 ans d'avance sur les prévisions, ne me plombez pas la situation avec des demandes déraisonnables"*.

Cette déclaration paraît inadmissible sachant que lors de la négociation pouvoir d'achat du 20 septembre la direction s'engageait à tenir compte de l'inflation lors des prochaines NAO. Faut-il comprendre que ce sont les salariés qui devront encore faire « des efforts » en faisant une croix sur leurs augmentations, pour financer Ampère et Horse avec la séparation des activités du groupe ?

**Pour notre salaire,
fruit de notre travail !
Il faudra aller chercher notre dû !
La mobilisation collective est
notre seule arme**



NOS REVENDICATIONS construites et débattues avec les salariés

- ✓ **Des Augmentations Générales des Salaires pour toutes les Catégorie Socio-Professionnelle à 10%**
 - 5% avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2022
 - 5% au 1^{er} janvier 2023
- ✓ **Une grille unique des salaires débutant à 2000€ (soit + 360€ pour un Agent Productif Renault au coefficient 170)**
- ✓ **Instauration d'une échelle mobile des salaires, clause de revoyure dans le cas d'une inflation à +2%**
- ✓ **Un 13^{ème} mois pour tous**
- ✓ **Le retour à la pause payée sur le salaire brut**
- ✓ **Indemnité transport portée à 80€ par mois**
- ✓ **Budget additionnel pour l'égalité salariale entre les Femmes et les Hommes**
- ✓ **Revalorisation de l'indemnité télé-travail**

Inflation 2022		SMIC Annuel 2022		
Total	6,50%	Salaire mensuel :	1 678,95 €	Variation sur 1 an
Produit 1ère nécessité	12,20%	SMIC Annuel	20 147,40 €	5,90%

Salaire médian :
Salaire se trouvant au milieu. 50% de la population du coefficient a son salaire inférieur, l'autre partie étant supérieure. Exemple coefficient 175, 199 salariés ont leur salaire annuel inférieur à 23032€

Agents Productifs Renault				
	Coefficient	Nb de salariés	Salaire médian	Salaire moyen
2021		398	23032	23034
2022	175	378	24251	24154
Evolution		-20	5,29%	4,86%
2021		3307	28083	27706
2022	185	1985	27988	27481
Evolution		-1322	-0,34%	-0,81%
2021		2172	30089	30016
2022	195	1496	30167	29957
Evolution		-676	0,26%	-0,20%
2021		976	32267	32373
2022	215	682	32308	32508
Evolution		-294	0,13%	0,42%

Du fait de la faiblesse du salaire de base chez Renault, le coefficient 175 a suivi l'évolution du SMIC, ce n'est pas un cadeau de la part de la direction !

Les baisses de salaire sont dues aux départs de l'entreprise et du manque d'évolution salariale pour les travailleurs restants

Employés, techniciens, Agent de Maitrise				
	Coefficient	Nb de salariés	Salaire médian	Salaire moyen
2021		486	33006	33254
2022	240	325	33207	33461
Evolution		-161	0,61%	0,62%
2021		639	35373	35552
2022	260	494	35262	35611
Evolution		-145	-0,31%	0,17%
2021		1297	35597	35738
2022	285	918	35624	35844
Evolution		-379	0,08%	0,30%
2021		1721	39962	40231
2022	305	1207	40139	40263
Evolution		-514	0,44%	0,08%
2021		2033	44351	44590
2022	335	1878	44206	44471
Evolution		-155	-0,33%	-0,27%
2021		931	49342	49604
2022	365	922	49352	49784
Evolution		-9	0,02%	0,36%
2021		240	53790	54436
2022	400	212	54033	54789
Evolution		-28	0,45%	0,65%

Inflation à 6,50 %, produits de 1ère nécessité à 12,20 %... Les salariés doivent se mobiliser car pendant ce temps M. DEMEO et nos cadres dirigeants se servent !

Du fait des départs de l'entreprise, de la baisse des effectifs, de la faiblesse de la politique salaire : la masse salariale du groupe Renault ne cesse pas de baisser !

Ingénieurs/Cadres				
	Coefficient	Nb de salariés	Salaire médian	Salaire moyen
2021		94	40000	40192
2022	Position 1	88	41800	42082
Evolution		-6	4,50%	4,70%
2021		2868	46524	47115
2022	Position 2	2531	47892	48406
Evolution		-337	2,94%	2,74%
2021		2943	60802	61505
2022	3 A	2703	60862	61756
Evolution		-240	0,10%	0,41%
2021		3114	77449	79231
2022	3 B	3166	77288	79246
Evolution		52	-0,21%	0,02%
2021		644	118545	125249
2022	3 C	623	116828	125001
Evolution		-21	-1,45%	-0,20%

**Nous devons toutes et tous pouvoir vivre dignement de notre travail avec un salaire décent !
Mais si nous voulons obtenir de réelles augmentations, il nous faudra construire un rapport de force avec la mobilisation massive de toutes et tous !!!**

Prochaine réunion le 19 janvier 2023